

(Commentaire émis à la suite du Manifeste des citoyens-mangeurs du Québec)

Une alimentation saine et suffisante n'est pas un privilège : c'est notre droit, à chacun et chacune. Il est protégé par l'article 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié par le Canada et en vigueur depuis 1976. Nos Gouvernements doivent respecter leurs engagements internationaux de droits humains, et non pas uniquement ceux relatifs au commerce. Nous n'exigeons rien de moins que le respect, la protection et la réalisation de notre droit à une alimentation saine et suffisante, pour tous et sans discrimination, y compris celle fondée sur la condition sociale. Nous n'exigeons rien de moins que l'accès à une bonne bouffe! C'est une question de santé, d'environnement, de vivre en dignité.

Marie-Sophie Villeneuve